



Plan de relance économique du Département de la Dordogne

La pandémie de Covid-19 a interrompu l'activité économique pendant deux mois et aura de lourdes conséquences financières pour de nombreuses entreprises de Dordogne. Aussi le Conseil départemental de la Dordogne souhaite accompagner le tissu économique départemental dans les semaines et les mois qui viennent, en mettant en place un plan de sauvegarde économique départemental.

Publié le 09 juin 2020

Plus de 160 chantiers prochainement lancés

Dans le domaine du BTP, ce sont plus de 160 chantiers (85 opérations sur les thématiques routières et 75 opérations de bâtiment) qui vont être prochainement lancés. Le volume financier de ces dossiers sera compris entre quelques milliers d'euros et 40 000 € HT et permettra au plus grand nombre d'entreprises artisanales, TPE et PME de répondre aux besoins du Département. Dans le respect des règles portant sur la commande publique, le Département étant libre d'organiser les modalités de consultation pour ces opérations inférieures à 40 000 €, elles se feront par demande de devis.

Quelle procédure ?

La procédure fixée est la suivante pour une mise en oeuvre étalée entre aujourd'hui et décembre 2020 :

- › Il est demandé dès maintenant aux entreprises intéressées par une opération (liste jointe et consultable sur le site du Département), de **manifestar leur intérêt par mél jusqu'au 14 juin**
- › Elles indiqueront **par retour de mél à l'adresse planderelance-routes@dordogne.fr ou planderelance-batiments@dordogne.fr** en fonction de l'opération sur laquelle elles souhaiteraient se positionner, le numéro de l'opération, son objet et les coordonnées de l'entreprise (téléphone, mail, adresse).
- › Afin de permettre aux entreprises qui seront sollicitées de répondre, il leur sera adressé une lettre de consultation ainsi que le cahier des charges leur permettant de produire leur offre
- › Elles devront répondre dans le délai qui sera indiqué dans chaque dossier de consultation.
- › Au terme de l'analyse effectuée selon le/les critères annoncés dans la lettre de consultation, la meilleure offre sera retenue.